



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-17212>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-17212

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-143533

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 12/02/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Département de la Charente Maritime

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 22170001600738

**Ville :** La rochelle

**Code postal :** 17076

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 17

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Contrat d'entretien de groupes électrogènes installés dans des bâtiments du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 50532400

**Type de marché :** Services

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Accord-cadre n°173D23, attribué à la société ATEN, 3 Rue Bernard Palissy - Z.I du Sanital; 86100 CHATELLERAULT L'accord-cadre débutera à compter du 01/01/2024 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31/12/2024. Les autres périodes s'exécuteront en année civile, soit 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2027. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Pour un montant forfaitaire annuel (maintenance préventive) de 8 855.00 euros HT et pour un montant maximum annuel (maintenance curative) de 38 500.00 euros HT Notifié le 16/01/2024. Procédures de recours Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Poitiers 15 Rue de Blossac BP 541 86020 POITIERS CEDEX Tél : 05 49 60 79 19 Télécopie : 05 49 60 68 09 Courriel : [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/02/2024**